

**Monsieur le Procureur de la République
Palais de Justice de Lyon
67, Rue SERVIENT
69003 LYON**

**Signalement de soupçon de prise illégale d'intérêt par le maire de Givors
ayant embauché sa sœur comme directeur général des services et autres
personnes de sa famille à d'autres fonctions**

Monsieur le Procureur,

Mon association m'a chargé de vous informer de faits qui tendent au soupçon de prise illégale d'intérêt (article 432-12 du code pénal) **par le maire, Martial Passi, qui a embauché sa sœur, madame Murielle Goux, comme Directeur général des services de la Mairie.**

Dès sa nomination, madame Goux a informé par courrier l'ensemble du personnel municipal (Pièce N° 1)

Il faut savoir que madame Goux était déjà directeur de cabinet du maire depuis de nombreuses années, ce qui nous paraît également tenir du délit de prise illégale d'intérêt.

Cette question a été traitée dans la presse locale, voir l'article du Progrès en date du 12 février 2015 (Pièce N° 2).

Notre devoir de citoyens, nous amène à vous signaler d'autres faits qui nous semblent aller dans le même sens.

Monsieur Passi a proposé lors du conseil municipal du 22 avril 2014 (délibération N° 32) parmi les **membres de la commission communale des impôts directs, madame Judith Passi, sa mère, et monsieur Maurice Martinaud, son beau-frère** (Pièce N° 3)... M. Passi a également désigné, comme membre de la dite commission, monsieur **Francis Dard, membre de son cabinet**, et aujourd'hui, **directeur de cabinet du maire** remplaçant la sœur de M. Passi qui est devenue directeur général des services. La majorité du conseil municipal a voté ces propositions du maire, M. Passi. Les 8 élus de l'opposition se sont abstenus.

Je vous prie de croire, monsieur le Procureur, en ma haute considération.

Le président
Alain Pelosato



Pièce N°1 : Lettre de Muriel Goux, directeur général des services

Pièce N° 2 : Article du Progrès à propos de la nomination de Muriel Goux

Pièce N° 3 : Liste des membres de la commission des impôts soumise au vote du Conseil municipal

A l'attention des agents communaux

Muriel Goux
Directrice générale des
services

Givors le :
22 janvier 2015

Cher(e)s Collègues,

Le Maire m'a annoncé ce mardi 20 janvier que le jury composé de quatre élus et d'un cabinet de recrutement privé avait décidé, à l'unanimité, mon recrutement en tant que Directrice Générale des Services.

Par la suite, le maire a réuni les directeurs de secteur le 21 janvier, et les directeurs de service le 22 janvier, afin de fixer les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre.

Fière de cette nomination, je n'en suis pas moins consciente de l'ampleur de cette mission, et je m'y engage avec volonté et confiance. Je tenais à vous présenter personnellement, d'une part les premières actions que je lancerai très rapidement, et d'autre part le fonctionnement que j'envisage de mettre en place.

Concernant mes premières démarches, après les directeurs de secteurs et les directeurs de services, je rencontrerai l'ensemble des personnels, sur vos lieux de travail, afin de me présenter, mais aussi et surtout afin de vous entendre sur vos missions, votre fonctionnement, votre organisation et vos difficultés. Parallèlement, je rencontrerai le syndicat CGT afin de renouer les liens indispensables avec ceux qui représentent le personnel. Je rencontrerai également la DRH afin d'organiser rapidement un cycle de formation pour les nouveaux encadrants, mais également une gestion prévisionnelle des ressources humaines active, pour anticiper au mieux les besoins et prévenir au mieux les risques divers.

Sur le mode de fonctionnement, je ne conserverai pas un modèle hiérarchique pyramidal, et je prioriserai un système décisionnel collaboratif, avec un fonctionnement en mode projet, favorisant la délégation, la responsabilisation et la motivation tant des directeurs qui doivent enfin être le pivot de notre organisation et des agents qui doivent être mieux entendus tant dans leurs propositions que dans leurs préoccupations. Je veillerai donc à la mise en place d'une organisation des procédures et des processus de décision, de validation et de contrôle, permettant à chacun d'être sécurisé, d'exister et de se réaliser au sein de notre collectivité. Je serai évidemment particulièrement vigilante à la notion d'intérêt général et de service public, et à la gestion rigoureuse des deniers publics.

.../...

Ensemble, nous saurons faire face aux contraintes et à la complexité croissante de l'environnement;

Ensemble, nous inventerons un nouveau service public plus réactif, plus dynamique, plus performant, pour répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des usagers, dans le respect du plan de mandat.

J'attaque ce nouveau chapitre de la vie communale avec lucidité, et surtout avec enthousiasme, motivation, dynamisme et engagement.

En comptant sur vous pour participer activement à ce projet ambitieux,

Je vous prie de croire, cher(e)s collègues, à l'expression de mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, characteristic of a cursive signature.

Muriel Goux
directrice générale des services

GIVORS La nomination du nouveau directeur général des services fait polémique

Politique. Elu d'opposition au conseil municipal, Mohamed Boudjellaba (Construisons ensemble), s'insurge contre la nomination de Muriel Goux, la sœur du maire, au poste de directrice générale des services (DGS). La mairie refuse la remise en cause de la probité et l'honnêteté de son mode de nomination.

« Nous venons d'apprendre que Martial Passi, maire de Givors, vient de nommer sa sœur, Muriel Goux, au poste de DGS (1). » C'est par ces mots que Mohamed Boudjellaba, une des figures de proue de l'opposition givordine à la tête de Construisons ensemble, commentait hier mercredi, ce recrutement qui relève par ailleurs de la compétence exclusive du maire. « Je rappelle que le maire est dépositaire de l'autorité morale et éthique. De ce point de vue, nous dénonçons avec vigueur ce choix. Le maire a devoir d'exemplarité », selon l'élu. Il poursuit : « Par sa position, Martial Passi installe un système politique bien singulier, du fait de leur lien de parenté. Quelle image

renvoie-t-il de la ville à la population en choisissant sa sœur ? Comment justifier cette décision ? Faut-il se taire ? Non ! Nous combattons ensemble les dérives d'où qu'elles viennent. »

« Appel à candidature »

Pour sa part, la municipalité, par la voie de Yamina Kahoul, élue en charge des Ressources humaines, rappelle que suite aux élections municipales de mars 2014, une réorganisation complète du service communal avait été entreprise « afin de rendre le service public plus efficace ». Selon elle, « l'intégralité des postes à responsabilité a fait l'objet d'un appel à candidature en interne et même en externe pour celui de DGS avant d'être présenté à un jury interne. »

« Transparence totale »

« Dans un souci d'efficacité et de transparence totale, le maire a souhaité que ce recrutement soit soumis à l'approbation d'un jury composé de lui-même, de trois adjointes, d'un cabinet de recrutement privé également en charge des entretiens et que le candidat retenu le soit à l'unanimité », précise Yamina Kahoul. L'élu explique que « les compétences de Muriel Goux, directrice de cabinet du maire pendant plus de dix ans, ont permis que sa candidature soit retenue à l'unanimité puis d'être recrutée. Comment un recrutement d'une telle transparence peut-il être taxé d'immoral ? ». Yamina Kahoul conclut enfin en rappelant les liens de parenté entre Mohamed



■ La mairie de Givors a fait l'objet d'une profonde réorganisation de ses services ces derniers mois. Photo Karim Imessad

Boudjellaba et « son frère animateur sportif pendant plusieurs années pour le compte de la ville » ou encore ceux de l'élue Laurence Perrier (Construisons ensemble) « marié à un salarié de la ville depuis de nombreuses années ». Surpris de la réponse de la mairie mercredi soir, Mohamed Boudjellaba réaffirmait son « indignation de voir un

frère et une sœur à la tête des deux postes clés de la commune en qualité de maire et de DGS. » ■

Karim Imessad

(1) Le rôle d'un DGS (plus haute fonction de l'administration municipale) est de veiller au bon fonctionnement de l'administration locale et à la mise en œuvre, dans le respect de la loi, des projets politiques.

MONTAGNY Les jeunes de Danse Attitude sont sur les podiums



■ Les jeunes danseuses de Danse Attitude récompensées. Photo Monique Bret-Vitox

Le 1^{er} prix avec accès au concours national en Solo revient à Elisa Thil et Marie Bugnon en catégorie 2 (14 ans) et en duo à Marie Bugnon et Julie Diaz en catégorie 1 (14 ans). Le groupe Stellaire chorégraphie du professeur chorégraphe Céline Colantonio en catégorie 1 (14ans) est particulièrement remarqué : Elisa Thil-Marie Bugnon, Julie Diaz, Clara Martin, Emma Holdsworth, Eva Garbil, Louanne Rollat, Mathilde Bourdeau et Océane Chignard. Au concours Régional, un 1^{er} prix pour le duo Elisa Thil et

Clara Martin et un deuxième prix pour le groupe l'Envol Chorégraphie, dirigé par Céline Colantonio, en catégorie 3 (17 à 25 ans) avec les danseuses Léa Genet, Kenza Rhzioual/Berrada, Ambriane Chiker, Manon Rodot, Aloïse Dumas, Océane Harat, Flavie Amigo et Violette Bouverat.

Pour avoir un premier prix régional, il faut avoir obtenu la note de 15 sur 20 et pour accéder au national, il faut obtenir la note de 16 sur 20. ■ Renseignements Pauline Fourezon, Danse Attitude. Tél. 06 26 01 44 59.

24 HEURES EN VILLE

GRIGNY

Une nouvelle célébrité au Théâtre
La ville de Grigny serait-elle devenue un lieu stratégique pour le rap game ? Après avoir reçu Rim'K et AP du groupe 113 lors du dernier réveillon du jour de l'an, le Théâtre va recevoir l'une des pointures du rap français. Jul, le rappeur marseillais, dont le premier album « Dans Ma Paranoïa », sorti en 2014, a été sacré disque d'or, sera en concert le 19 février prochain dans cette salle. Un joli coup pour les organisateurs. Les personnes intéressées par des places peuvent contacter le 06 79 94 55 74.

Permanence juridique

Tous les quinze jours, une juriste assure une permanence au local du 11, rue Pasteur, bâtiment E. Ces services permettent aux familles d'avoir accès gratuitement à une aide juridique en matière de droit de la famille. La juriste reçoit le public sans rendez-vous. Informations supplémentaires. Maison de Justice et du Droit au 04 78 07 41 00.

GIVORS

Amicale des pêcheurs
L'AAPPMA de Givors organise son assemblée générale le vendredi 20 février à 19 h 30 à la salle Malik-Oussekin, rue Charles-Simon. Renseignements par mail : bernghis@sfr.fr

GIVORS Inauguration de deux nouvelles maisons citoyennes



■ Le maire Martial Passi entouré des différents acteurs de ces services. Photo A. Montet

En début de semaine, de deux nouvelles maisons ont été inaugurées. Lundi 9 février, une plaque a été dévoilée face au square de la place Jean-Jaurès. Le lendemain, la délégation s'était donnée rendez-vous aux Vernes dans les locaux de la mairie annexe. « Avec ces nouveaux services, nous allons

redéployer le personnel au plus près des habitants pour le bien de tous », a souligné la première adjointe Christiane Charney. Pour Martial Passi, l'outil doit permettre aux habitants d'être entendus et devrait désamorcer les conflits de la vie courante. « Je vous engage à pousser la porte », a conclu l'élu. ■



■ Angela Cervi-Vassolle sera référente mairie à l'antenne de Bans (ancien RAM), Ibrahim Ozel référent au centre-ville. Photo A. Montet

PIECE No 3

**LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS**

Titulaires	Suppléants
Amel Gassa	Marcel Cloarec
Jean-Michel Beringuier	Yves Pron
Judith Passi	Denis Veziant
Catherine Chapeland	Francis Dard
Roger Thevenet	Mireille Curinier
Patrick Buffard	Jennifer Rosier
Jean-Louis Martinière	Daniel Delabre
Ibrahim Ozel	Brigitte Checchini
Emilia Hamel	Fanny Eydan
Jonathan Lonoce	Jean-Jacques Routaboul
Gilles Verdu	Bernadette Valluy
Henri Bazin	Louis Soulier
Maurice Martinaud	Géraldine Thevenet
Hélène Taïar	Deborah Stienne
Raymond Combaz	Mohsen Allali
Brigitte D'Aniello Rosa	Sarah Mrad